

XXIème TREMPLIN JAZZ D'AVIGNON
AVIGNON' S JAZZ CONTEST



Les 01 et 02 août 2012/ August, the 01th and 02th 2012

REGLEMENT / REGULATION

ARTICLE 1 : PRESENTATION
INTRODUCTION

L'association Tremplin Jazz d'Avignon organise un concours intitulé "*Tremplin Jazz d'Avignon*", destiné à promouvoir de jeunes musiciens et de jeunes formations de jazz.

Le Tremplin Jazz d'Avignon est ouvert aux formations européennes, du *duo au sextet* maximum, s'exprimant dans le champ des musiques de jazz et des musiques improvisées, à l'exception des groupes primés les années précédentes. Le présent règlement est complété d'une annexe portant les précisions concernant l'édition de l'année en cours.

The Tremplin Jazz d'Avignon organizes a competition called "Avignon's Jazz Contest", which aimed to promote young jazz musicians or young jazz bands. It is opened to any European bands, from duo to sextet (max) which practice musical forms of jazz and improvised music, except for the bands awarded the previous years.

To the present regulation is added one annex dealing with some details concerning the current year.

ARTICLE 2 : CANDIDATURE
APPLICATION

a) Candidatures spontanées : Les candidatures seront enregistrées après réception du dossier complet comprenant obligatoirement les quatre éléments suivants :

1. La fiche d'inscription dûment remplie, signée par le représentant désigné du groupe, seul interlocuteur responsable vis-à-vis de l'organisateur,
2. Une présentation détaillée du groupe, plus un CV par musicien, une revue de presse, et 3 photos HD (libre de droit pour la presse),
3. Un enregistrement de bonne qualité (CD), comprenant au moins trois morceaux, dont une composition du groupe,
4. Une fiche technique du groupe (back line et installation scénique).

Les dossiers de candidature sont à envoyer à l'adresse postale suivante :

ASSOCIATION TREMPLIN JAZZ D'AVIGNON
15, rue Paul Mérindol
84000 AVIGNON

Association TREMPLIN JAZZ D'AVIGNON
15, rue Paul Mérindol . F-84000 AVIGNON
Tél: +33(0)490 82 95 51 Mobile: +33 (0)603 63 11 46
Email : trempljazz@wanadoo.fr – Site Internet : www.trempljazz.com
Association Loi 1901 - SIRET n° 40095928400029 APE : 9001Z
Licence N°2 : 2-1046822 / Licence N°3 : 3-1015195

XXIème TREMLIN JAZZ D'AVIGNON
AVIGNON' S JAZZ CONTEST

Les dossiers qui parviendront incomplets, erronés ou après la date limite ne seront pas retenus pour la présélection.

b) Candidats proposés par un correspondant : (concerne les pays autres que la France)

Les pays européens (même hors UE) peuvent proposer au Tremplin Jazz d'Avignon un correspondant, professionnel du monde du jazz, par lequel ils s'engagent à faire parvenir à l'association les candidatures de groupes qu'ils auront sélectionnés. Le contact national de chaque pays permet aux groupes qui le désirent d'entrer en contact directement avec lui pour participer au concours (pour les modalités, voir l'annexe de l'édition en cours).

a) Spontaneous candidacy: *The candidates will only be recorded after having received their full application file, which must include the four following parts:*

- 1. The registration sheet fully completed, signed by the representative designed by the band, who will be the only responsible for the whole application process,*
- 2. A detailed presentation of the band (a CV for each musician, a press or information release copy, possibly some pictures...)*
- 3. A good quality recording (CD), including at least three musical extracts, one of which should have been written by the band,*
- 4. The technical sheet of the band (back-line and installation process).*

The completed application forms should be sent to the address below:

ASSOCIATION TREMLIN JAZZ D'AVIGNON
15, rue Paul Mérindol
84000 AVIGNON / France

All the application forms which are incomplete or contains mistakes after the deadline, will not be considered for the pre-selection.

b) Candidacy proposed by a correspondent:

The European countries (even those outside EU) can propose a correspondent to the Tremplin Jazz d'Avignon Association, in which they engage themselves in proposing bands' candidacies they have previously chosen. The national contact in each country may centralise the different candidacies, so the bands who want to participate to the contest take directly contact with him (for the modalities, see the annex).

XXIème TREMLIN JAZZ D'AVIGNON
AVIGNON' S JAZZ CONTEST

ARTICLE 3: PRESELECTION
PRE-SELECTION

La présélection sera réalisée par un jury de professionnels des arts et métiers du spectacle (organisateur, musiciens, professionnels de la presse).

Seront choisis 6 groupes européens selon les critères suivants :

1. La musicalité de l'ensemble (qualité du son)
2. La maîtrise de l'instrument (qualité des instrumentistes)
3. La cohésion du groupe (qualité de la mise en place)

Les groupes seront tenus informés de leur sélection par mail.

L'ordre de passage pour la finale sera défini un mois avant le concours par l'organisateur en fonction des contraintes techniques, et ne pourra donner lieu à aucune contestation.

The pre-selection will be realized by a jury panel, all of arts and show business (organisers, musicians, editors...) Six Europeans bands will be chosen according to the following items:

1. *The whole as musical piece (sound quality)*
2. *The control of the instrument (musician's abilities)*
3. *The cohesion of the band as a whole (ability to play together)*

The bands will be informed by phone and confirmed by post or e-mail within fifteen days, whether they are selected or not to take part of the contest.

The order of passage of the band for the final will be decided by the organiser before the competition according to technical constraint, and would not be contested.

ARTICLE 4 : FINALES
FINALS

Les six groupes retenus se produiront selon l'ordre de passage défini par l'organisateur, chacun à son tour, **sur une durée totale prévue de 2 jours.**

Les finales auront lieu au Cloître des Carmes à Avignon.

*The six bands will play according to the order of passage defined by the organiser, one band after another, during a scheduled **period of 2 days**. The finals will take place in the Cloître des Carmes in Avignon.*

ARTICLE 5: OBLIGATIONS
REQUIREMENTS

Lors de la finale, chaque formation devra interpréter deux titres minimums, dont obligatoirement une composition du groupe. La durée de la prestation sur scène ne devra pas excéder quarante minutes. Dix minutes seront réservées à la mise en place.

During the final, each band will have to play at least two pieces, one of which must have been written by the band itself. The performance on stage should not go beyond forty minutes. Ten minutes will be allowed to settle on stage

XXIème TREMLIN JAZZ D'AVIGNON
AVIGNON' S JAZZ CONTEST

ARTICLE 6 : BACKLINE
BACKLINE

Les formations sélectionnées disposeront sur scène d'un piano, d'une batterie et d'un ampli-basse.

The selected bands will dispose on stage of a piano, a drum set and a bass-amplifier.

ARTICLE 7 : DEFRAIEMENT
TRIP COSTS

L'organisateur traitera avec le représentant désigné de chaque groupe. En fonction du mode de transport retenu et en accord avec l'organisateur et le représentant de chaque groupe sélectionné, les frais de déplacements seront pris en charge :

- ☐ Soit aux frais réels, si la dépense est inférieure aux montants énoncés ci-dessous :
- ☐ Soit sur les bases suivantes :
 - 0,30 €/km en voiture (quatre musiciens ou deux musiciens + une contrebasse par voiture, les frais d'autoroute sont inclus dans les 0,30 €/km.), ou,
 - Un billet de train aller/retour en 2ème classe par musicien, ou,
 - Un billet d'avion aller/retour en classe économique par musicien.

Aucune autre dépense ne pourra être prise en compte (frais de péage, de repas....)

Le mode de transport sera choisi d'un commun accord avec l'organisateur.

Le représentant de chaque groupe devra être en mesure de fournir toutes les pièces justificatives des dépenses au moment du remboursement qui intervient pendant le séjour à Avignon.

Une régularisation des justificatifs a posteriori ne pourra être envisagée que pour les trajets de retour

Pendant la seule durée du concours, l'association Tremplin Jazz prend exclusivement en charge :

- Les frais d'hébergement des musiciens
- Leur restauration du soir

The organiser will deal with the representative of each band selected. In function of the way of travelling chosen and in agreement with the organiser and the representative of each group selected, the charge of transport will only be paid back as follows:

- *0,30 € per kilometre by car (four musicians or two musicians + a double bass by car, motorway tolls included in the 0,30 € per kilometre), or,*
- *A 2nd class return ticket by train for each musician, or,*
- *An economic class return ticket by plane for each musician.*

The transport mode will be chosen with the full agreement of the organisers.

The organiser will reimburse the accommodation and food expenses for each musician during the contest exclusively (+ the additional day for the Audience Award).

XXIème TREMLIN JAZZ D'AVIGNON
AVIGNON' S JAZZ CONTEST

ARTICLE 8: DELIBERATION
DELIBERATION

Les jurys de présélection et finale seront composés de professionnels européens des arts et métiers du spectacle, spécialistes du jazz, journalistes de la presse spécialisée, sous la présidence d'une personnalité.

Les jurys se réuniront pour la présélection à Avignon et à l'issue de la dernière soirée du concours final afin de désigner le lauréat de l'édition en cours. Ces délibérations se feront à huis clos. Il est de tradition que les groupes sélectionnés fassent un "boeuf" pendant les délibérations.

Le Prix du Public sera déterminé par un vote écrit du public.

Les décisions prises par le jury seront sans appel et ne pourront donner lieu à aucune réclamation.

The juries will include Europeans professionals of arts and show business, specialists of jazz, reporters from specialised press, under the presidency of a personality.

The panel will gather for the pre-selection in Avignon and at the end of the last evening of the contest in order to select the winner of the Avignon's Jazz Contest. The deliberation will be held in a closed session. It's a habit for the bands to have a jam session during the deliberation. The Audience's Award will be determined by written ballot by the audience.

The jury's decisions will be final and no protesting will be accepted.

ARTICLE 9 : PRIX
AWARDS

Les résultats seront proclamés le soir du dernier jour de concours et les groupes vainqueurs seront récompensés de la façon suivante :

1°/-GRAND PRIX, Prix du Tremplin Jazz d'Avignon :

☐ Première partie d'un concert du Tremplin Jazz de l'édition suivante, pour laquelle l'association Tremplin Jazz prend en charge les frais d'hébergement et de déplacements

Auquel s'ajoutent :

☐ Un prix complémentaire de 150 euros par musicien, remis à l'issue de la prestation musicale décrite ci dessus.

☐ Le Prix du Studio La Buissonne : Deux jours d'enregistrement au Studio « La Buissonne » de Pernes les Fontaines Vaucluse France ; (enregistrement et mixage) dans l'année qui suit leur participation au Tremplin et à l'occasion de leur prestation sur l'édition suivante.

Important : Lors de l'enregistrement au Studio, les frais techniques (supports, accordage et location piano et d'hébergement et de restauration sont à la charge des musiciens.)

Les groupes ne respectant pas les délais fixés ci-dessus ne pourront demander aucune indemnisation en contrepartie.

2°/-PRIX DU MEILLEUR INSTRUMENTISTE, Prix de la Ville d'Avignon : 500€.

3°/-PRIX DU PUBLIC, Prix d'un Partenaire : remise d'un chèque de 500€.

4°/-PRIX DE LA MEILLEURE COMPOSITION : Prix d'un Partenaire : remise d'un chèque de 500€.

XXIème TREMPLIN JAZZ D'AVIGNON
AVIGNON' S JAZZ CONTEST

GRAND PRIX, Avignon's Jazz Contest Award :

☐ The first act of a Tremplin Jazz d'Avignon 2012's concert. (with reimbursement of accommodation and displacement's expenses by the organiser).

And also:

☐ An additional Award of 150€ net for each musician, delivered at the end of the concert mentioned here above

☐ The Studio La Buissonne Award: A recording and mixing sessions during three days at the Studio La Buissonne in Pernes Les Fontaines (F), in the year following the Avignon's Jazz Contest.

Note: The accommodation and technical expenses (support, tuning and hiring of the piano) will not be reimbursed by the organiser.

2°/ **AWARD OF THE BEST MUSICIAN**, Avignon Town Council's Award: 500€

3°/ **AUDIENCE AWARD**, cheque of 500€ awarded by sponsors.

4°/ **THE BEST COMPOSITION**, cheque of 500€ awarded by the SABAM.

ARTICLE 10:

L'organisateur se réserve le droit d'enregistrer l'intégralité du Tremplin Jazz et d'utiliser les enregistrements à des fins non commerciales, après accord des groupes.

The organisers reserve the right to record the whole of the Avignon's Jazz Contest event and use the recordings for non-commercial purposes, with the band's consent.

ARTICLE 11:

La participation au concours européen du Tremplin Jazz d'Avignon implique l'acceptation de toutes les conditions présentées ci-dessus.

The participation to the Avignon's Jazz Contest of the Tremplin Jazz d'Avignon implies the acceptance of all the conditions presented above.

ASSOCIATION TREMPLIN JAZZ D'AVIGNON

CONTACTS

Organisateur :

Organiser :

Jean-Michel AMBROSINO

Président de l'Association

President of the Association

15, rue Mérindol 84000 AVIGNON /France

Téléphone / *Phone*

Tél: +33(0)490 82 95 51 / Mobile: +33 (0)603 63 11 46

Email : trempljazz@wanadoo.fr

Association TREMPLIN JAZZ D'AVIGNON

15, rue Paul Mérindol . F-84000 AVIGNON

Tél: +33(0)490 82 95 51 Mobile: +33 (0)603 63 11 46

Email : trempljazz@wanadoo.fr – Site Internet : www.trempljazz.com

Association Loi 1901 - SIRET n° 40095928400029 APE : 9001Z

Licence N°2 : 2-1046822 / Licence N°3 : 3-1015195

XXIème TREMPLIN JAZZ D'AVIGNON
AVIGNON' S JAZZ CONTEST



Le XXIème Tremplin Jazz d'Avignon aura lieu / *The 21th Avignon's Jazz Contest will take place in*

Les 01 et 02 août 2012/ August, the 01th and 02th 2012

ANNEXE / ANNEX

Les candidatures sont à faire parvenir au plus tard le **30 avril 2012** inclus. Tout retard engendrera la non prise en compte du dossier de candidature.

*The candidacies have to be sent at the latest **April, the 30th 2012**. Any delay in the reception will cause the refusal of the application.*

ASSOCIATION TREMPLIN JAZZ D'AVIGNON
15, rue Paul Mérindol
84000 AVIGNON
France

ARTICLE 2 : CANDIDATURE
APPLICATION

Les pays en contact avec l'association Tremplin Jazz d'Avignon proposent, par l'intermédiaire d'un correspondant local, 3 groupes nationaux qu'il considère comme représentatifs de la jeune scène jazz de son pays.

La personne responsable de la sélection nationale est un acteur reconnu pour ses efforts dans le domaine du jazz et des musiques improvisées ; il dispose des modalités de sélection : il peut organiser un concours ou retenir directement ses candidats. En outre, il s'engage à financer la venue (transport, hébergement) du ou des groupes qui seront retenus pour la finale à Avignon. Il doit trouver par ses propres moyens les sources de financement (public ou privé). Enfin, il sert également de relais pour l'information et la notoriété du Tremplin Jazz d'Avignon. En contrepartie, la personne responsable est prise en charge par l'association Tremplin Jazz d'Avignon en qualité de membre du jury pour la présélection ou la finale à Avignon.

Pour la Belgique, merci d'adresser vos candidatures à :

BELGIQUE / FLANDRES
Willy Schuyten, Président. Mik Torfs, Directeur
VZW JazzLab Series
Parklaan 80,
B 900 Gent,
Belgique

XXIème TREMLIN JAZZ D'AVIGNON
AVIGNON' S JAZZ CONTEST

The countries in contact with the Tremplin Jazz d'Avignon Association submit 3 national bands that are considered to be representative of the new jazz scene of their country.

The responsible of the national selection is a professional known for his efforts in the domain of jazz and improvised music; he holds the modalities of the selection: he may or not organise a contest. Moreover, he engages himself in financing the trip costs (transport and accommodation) of the band(s) selected for the finals in Avignon. He has to find the budget by his own way. In compensation, the expenses of the responsible will be reimbursed by the organisers, in quality of member of the jury for the pre-selection and final.

For the countries, Belgium please send your candidacies to:

BELGIQUE / FLANDRES

Willy Schuyten, Président. Mik Torfs, Directeur

VZW JazzLab Series

Parklaan 80,

B 900 Gent,

Belgique

Dans le cas où l'association Tremplin Jazz d'Avignon trouverait un contact référent supplémentaire dans un ou plusieurs pays européen(s) non listé(s) ci-dessus, l'association se réserve le droit de transmettre les candidatures concernées au référent choisi. Dans ce cas, le référent choisi fera la présélection de 3 groupes et la renverra au Tremplin Jazz d'Avignon.

In the case of the Tremplin Jazz d'Avignon association would find an additional contact in one of the Europeans countries not above mentioned, the Tremplin Jazz d'Avignon association reserve the right to transmit the candidacies to the selected contact. In this case, the selected contact will make the pre-selection of 3 groups and will return it to the Tremplin Jazz d'Avignon.

XXIème TREMPLIN JAZZ D'AVIGNON
AVIGNON' S JAZZ CONTEST

XXIème TREMPLIN JAZZ D'AVIGNON 2012



FICHE D'INSCRIPTION

Nom du groupe

Type de formation (trio)..... Responsable du groupe

Adresse :

Ville.....Pays.....

E-Mail 1 :

E-Mail 2 :

Tel : Mobile: Fax:

Noms des musiciens : (préciser l' (les) instrument(s) joué(s) par chacun des musiciens* et joindre une lettre de présentation /CV des musiciens)

Nom du Musicien	Intrument
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

*(La composition du groupe sur scène sera la même que sur la présente fiche)

Avez-vous pris connaissance du règlement ?
(Indispensable pour pouvoir participer au Tremplin)

Ou

Non

Comment avez-vous eu connaissance du concours ? :

Fait à, le...../2012

Signature :

DOSSIER D'INSCRIPTION À RETOURNER AVANT LE 30 avril 2012, À L'ADRESSE POSTALE CI-DESSOUS

XXIème TREMLIN JAZZ D'AVIGNON
AVIGNON' S JAZZ CONTEST

XXIth AVIGNON'S EUROPEAN JAZZ CONTEST 2012



REGISTRATION SHEET

Band's name:.....

Type of band:(Trio)..... Leader of the band:.....

Address:

City.....Country.....

E-Mail 1 :

E-Mail 2 :

Tel :.....Mobile:.....Fax:.....

Musicians' names: (precise the instrument(s) played by each of the musicians* and join a presentation of each member)

Name Musicien	Musical instrument
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

*(The composition of the band during the show will be the same as this present sheet)

Did you read the regulation (required to participate to the Contest?) **Ye** **No**

How were you informed of the contest ? :

Done in, the...../2010

Signature

THE COMPLETED APPLICATION FILE MUST BE SENT BEFORE APRIL 30TH, 2012 TO THE ADDRESS BELOW

Association TREMLIN JAZZ D'AVIGNON
15, rue Paul Mérindol . F-84000 AVIGNON
Tél: +33(0)490 82 95 51 Mobile: +33 (0)603 63 11 46
Email : trempljazz@wanadoo.fr – Site Internet : www.trempljazz.com
Association Loi 1901 - SIRET n° 40095928400029 APE : 9001Z
Licence N°2 : 2-1046822 / Licence N°3 : 3-1015195

XXIème TREMLIN JAZZ D'AVIGNON
AVIGNON' S JAZZ CONTEST